

Calendrier 2024 des opérations de l'entretien professionnel :

	BUREAUX GESTIONNAIRES	SERVICES DÉCONCENTRÉS
Du 25 janvier au 22 mars		Déroulement des entretiens professionnels
22 mars		Date limite de tenu des entretiens professionnels et de transmission du compte-rendu à l'agent
8 avril		Date limite de notification par l'évaluateur du Compte Rendu de l'Entretien Professionnel (CREP) visé par l'Autorité Hiérarchique (AH), via ESTEVE
23 avril		Date limite pour déposer un recours hiérarchique sur les éléments du compte rendu ou dans les 15 jours francs à compter de la notification du CREP visé par l'AH
10 mai		Date limite pour la notification via ESTEVE de la réponse de l'autorité hiérarchique ou dans les 15 jours francs à compter de la réception du recours hiérarchique.
10 juin		Date limite de recours devant la CAPN/CCP ou dans un délai d'un mois à compter de la notification de la réponse au recours par l'autorité hiérarchique
Au plus tard le 8 juillet		Envoi des recours devant la CAPN / CCP aux bureaux gestionnaires compétents
Juin à mi-décembre		Saisie, par les chefs de service, dans ESTEVE, des fiches préparatoires à l'entretien professionnel de l'année 2025 (gestion 2024) pour les agents obtenant leur mutation ou promus en cours d'année ou dont le Supérieur Hiérarchique Directe change d'affectation
Septembre à mi-décembre	Examen des recours en CAPN et en CCP	Présentation du bilan de la campagne d'entretien de l'année 2023 aux CSA
15 décembre		Date limite de saisie, dans ESTEVE, des fiches préparatoires à l'entretien professionnel de l'année 2025 (gestion 2024)

NOTA : ce calendrier est susceptible de modifications en cours d'année

Décompte du délai franc : le jour de la signature ne compte pas et le jour de l'échéance non plus. Lorsque le dernier jour du délai tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié, l'échéance du délai est reportée au premier jour ouvrable suivant.